« LAUREATS DE LA SAISON 1 : QUE SONT-ILS DEVENUS ? »

Entretien avec Mélanie Deleuze, ville de Ris-Orangis, Projet Agricole (Grand Paris Sud); 14/09/2018, par Alice Sarran, INDDIGO

Mélanie, quelles sont les actions/orientations économie circulaire que vous menez en continuité avec la saison 1 ?

Au début de la saison 1 nous en étions aux prémices de notre réflexion sur l'économie circulaire. Nous avions besoin, dans un premier temps, de définir ce qu'était l'économie circulaire mais également de mieux cadrer notre projet agricole en cohérence avec le projet urbain et le contexte territorial.

A la fin de la saison 1, nous envisagions une feuille de route, mais il est vrai que la déclinaison opérationnelle restait encore assez vague car lointaine. En effet, certaines thématiques développées lors de l'accompagnement étaient évidentes comme les flux par exemple, mais il faut réussir à rendre le sujet concret.

Le projet s'est depuis précisé. Concernant le bâtiment agricole, l'agglomération a lancé récemment une consultation. Notre ambition est de le réaliser à partir de matériaux écologiques, notamment une isolation en chanvre et un bardage bois, et de viser l'économie de surface consommée par du bâti par la mutualisation du bâtiment entre les différents exploitants qui s'installeront. Il abritera un ou plusieurs espaces de stockage et potentiellement, un point de vente et un ou des logements à l'étage pour les exploitants.

La sélection des agricultures est également en cours, en partenariat avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural). Un appel à candidature a été lancé à l'été pour recruter plusieurs agriculteurs bios (productions diversifiées dont maraichage) qui commercialiseront leur production en circuits courts. Les agriculteurs qui seront retenus tout débit 2019 pourront alors s'installer sur les lieux, nous l'espérons avant l'automne 2019 pour préparer les productions qu'ils pourront commercialiser dès les premières productions. Nous avons également une forte volonté de les faire travailler ensemble et donc d'agir sur la diversification des cultures et des productions.



Concernant les ambitions économie circulaire, au-delà de la certification bio et la vente en circuits courts, nous souhaitons que les agriculteurs aient une démarche vertueuse concernant les intrants. Nous œuvrons par exemple pour qu'il y ait des synergies avec le club hippique à proximité et que les déchets agricoles soient traités par compostage avec les jardins familiaux de la ville ou encore dans une unité de méthanisation à proximité. Une volonté de la collectivité était également de pouvoir faciliter cet approvisionnement local pour la restauration collective, mais qui est pour le moment freiné par des contraintes notamment d'ordre réglementaire.

L'agglomération de Grand Paris Sud est sur le point d'acquérir les terrains et proposera des baux aux agriculteurs d'une durée de 9 ans. Il s'agira également de baux ruraux et environnementaux qui ont la particularité de répondre à des critères très particuliers en matière d'écologie comme la préservation des ressources, l'obligation de la certification bio, le développement des haies, la limitation ou l'interdiction des apports en fertilisants et produits phytosanitaires, etc.

L'autre chantier sur le terrain, très intéressant en termes d'économie circulaire, sont les travaux qui vont être engagés dès janvier 2019 sur les parcelles agricoles. Il s'agit de reconstituer un sol agricole sur presque 10 ha et 1m20 de sol et d'apporter environ 84 000 m3 de terre. Ce travail de reconstitution des terres agricoles devait représenter un budget important pour les collectivités mais une autre solution beaucoup moins couteuse a été trouvée. Contactés par Bouygues Travaux Publics, une convention a été signée entre les différentes parties. Dans ce partenariat, Bouygues propose d'apporter ses terres inertes issues des couches de sol en dessous de ses chantiers du Grand Paris Express (fond géochimique quasi identique à celui de la parcelle agricole de Ris-Orangis). La grande majorité du temps, ces terres ne sont pas valorisées et l'entreprise aurait normalement dû les mettre en centre de stockage d'inertes. Via ce projet les terres sont valorisées directement au sein d'un projet d'aménagement, à proximité des chantiers, diminuant ainsi également les distances de transport de celles-ci. Les terres retrouvent donc une seconde vie, tous les acteurs sont gagnants et l'environnement aussi !

Comment est structurée la gouvernance sur le sujet au sein du territoire et quels sont les acteurs avec qui vous travaillez ?

Le projet est porté toujours conjointement entre l'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et la Ville de Ris-Orangis. Une feuille de route a été actée collégialement et fournit une vision prospective à long terme. L'économie circulaire est intégrée au PADD et représente ainsi la trame de fond du PLU. Aujourd'hui 3 personnes des services urbanisme, aménagement et espaces extérieurs sont en charge de la question économie circulaire qui est pleinement intégrée dans leur mission.

« Ce projet d'agriculture urbaine que nous portons avec notre agglomération Grand Paris Sud, depuis plusieurs années est un projet innovant pour lequel les critères environnementaux sont prépondérants, ainsi que le lien de proximité avec la population locale. Inscrit dans notre Plan local d'urbanisme, il reflète le désir de la commune de développer le retour à l'agriculture sur son territoire. » Gil Melin, Maire-adjoint en charge de l'environnement, du développement durable et de l'aménagement, Ville de Ris-Orangis

Le projet d'agriculture urbaine de l'Aunette, nous a également permis de nouer de nouveau partenariat d'abord avec la SAFER pour la sélection des exploitants agricoles mais également avec Abiosol (Pôle

d'Accompagnement des projets d'installation Agricoles, BIOlogiques et SOLidaires) qui regroupe 4 structures : Les Champs des Possibles, Terre de Liens Ile-de-France, le réseau des AMAP d'Ile-de-France et le GAB IdF (Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Ile-de-France).

Le dernier partenariat en date est celui avec Bouygues Travaux Publics qui témoigne d'une volonté de poursuivre sur la mise en place d'actions tournées vers l'économie circulaire.

Comment est aujourd'hui appréhendée l'économie circulaire dans le projet d'aménagement et comment est-elle appropriée par les acteurs ?

De plus en plus d'acteurs du territoire sont au courant de notre démarche et nous sollicitent pour faire partie du projet. C'est le cas par exemple sur l'éco-quartier des Dock de Ris ou s'implantera une buvette / restaurant alternatif qui souhaiterait s'approvisionner avec les productions des exploitations de l'Aunette. D'autres opportunités sont également perçues, c'est le cas pour l'association L'Attribut, mais aussi les jardins familiaux ou encore le Poney Club qui pourraient interagir avec les exploitations sur le volet des déchets de culture/ intrants.

Avec le recul, pouvez-vous indiquer les atouts et les freins à l'intégration de l'EC au projet d'aménagement ?

L'atout le plus important pour nous aujourd'hui est la valeur que cela crée en termes de lien social entre les acteurs à l'échelle de la ville. De plus en plus d'associations ont envie de venir s'installer sur le territoire.

Nous voyons aussi l'opportunité de créer de la valeur sur le territoire à travers les circuits courts et de proximité. De manière générale on se rend compte que tout le monde est gagnant.

Par contre, il est vrai que cela nécessite une conduite du changement importante et qu'il est aujourd'hui nécessaire de former l'ensemble des équipes pour être sûr que tout le monde aille bien dans le même sens.